REVV : Roulons En Ville à Vélo
*Membre de la **F**édération des **U**sagers de la **B**icyclette*

Association socioculturelle loi 1901
1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65
valence.revv@fubicy.org

Valence, le 24 juillet 2020

A : Madame Marylène PEYRARD
Présidente de Valence Romans Déplacement

Copie : Nicolas DARAGON, président de Valence Romans Agglo
Marlène MOURIER, maire de Bourg-lès-Valence
Jean-Michel VALLA, maire de Saint Marcel-lès-Valence

Objet : Itinéraire cyclable Valence - Rovaltain

Madame la Présidente,

Depuis sa création en 2001 Rovaltain a connu un essor continu en attirant beaucoup d'entreprises avec de nombreux emplois à la clé.

A l'origine l'objectif affiché par les aménageurs était d'avoir moins de 50 % de trajets en voiture. Actuellement nous en sommes très loin. Et pourtant avec le réchauffement climatique et la prise de conscience des nuisances de la voiture, nombre de salariés souhaiteraient changer leur mode de déplacement. Dans un courrier adressé aux communes limitrophes en février 2019 les entreprises membres du club de Rovaltain demandaient des itinéraires cyclables continus, fluides et sécurisés, permettant à leurs salariés habitant les communes proches de se rendre à leur travail à vélo.

L'itinéraire identifié actuellement entre Valence et Rovaltain dans le cadre des itinéraires structurants de VRD ne nous semble pas adapté. En effet le passage par l'avenue de Romans et le carrefour des Couleures oblige à traverser une zone dense en circulation automobile avec de nombreux dangers : Stationnement automobile le long des voies, vitesses élevées, grands giratoires, etc. La création de pistes bidirectionnelles dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour des Couleures ne nous semble pas non plus de nature à améliorer cet itinéraire. En effet cela implique de traverser de nombreuses voies d'accès aux giratoires, où les cyclistes perdront à chaque fois la priorité et où ils devront prendre des risques.

Nous pensons qu'il serait plus judicieux de faire passer les cyclistes par la rue de Sully, la rue de la Belle Meunière et le chemin de Godanger pour rejoindre Saint Marcel depuis le centre de Valence. Cet itinéraire offre de nombreux avantages : Il n'y a pas de stationnement, le trafic automobile y est modéré, il est facile d'y limiter la vitesse par des dispositifs physiques sans pénaliser les cyclistes, et le cadre champêtre le rend plus agréable, même pour des trajets quotidiens.

Cet itinéraire devrait donc être aménagé pour sécuriser les déplacements vélos et faire l'objet d'une signalisation spécifique.

Nous serions heureux de discuter avec vos services de cette possibilité.

Dans cette attente recevez, Madame la Présidente, nos cordiales et respectueuses salutations.

Nicolas MARTIN
Président de REVV